PROVINCE DE QUÉBEC M.R.C. DE LOTBINIÈRE MUNICIPALITÉ DE DOSQUET

Séance ordinaire du conseil de cette municipalité tenue le mardi, 14 août 2018, au local de la salle multifonctionnelle à 20h00, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Les conseillères et les conseillers :

Présents : Sylvain Dubé

Mathieu Bibeau Brigitte Poulin Michel Moreau Claude Lachance Carole Desharnais

Assistance: 3

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur Yvan Charest, maire et président d'assemblée.

Madame Jolyane Houle, directrice générale est également présente.

La séance est ouverte à 20h00.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 14 AOÛT 2018.

- 1. Adoption de l'ordre du jour.
- 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018.
- 3. Dépôt du rapport financier et adoption des comptes à payer, dépôt du journal des déboursés et du journal des salaires du mois de juin 2018.
- 4. Rapport du registre en lien avec le règlement 2018-329 décrétant un règlement d'emprunt permettant l'acquisition d'un camion autopompe-citerne pour le service incendie.
- 5. Déneigement des cours.
- 6. Demandes de Monsieur Claude Gingras.
- 7. Protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie.
- 8. PAARRM.
- 9. Étude d'opportunité MRC.
- 10. Modification au contrat de photocopieur.
- 11. Divers:
 - 1) Entreprendre ICI Lotbinière.
 - 2) Service incendie.
 - 3) Dosquet tout horizon.
 - 4) Maison des Jeunes.
 - 5) Fête de la pêche.
 - 6) Plaque nouveaux-nés.
 - 7) Rue Croteau.
 - 8) Mise en commun des services : subvention.
 - 9) Demande de soutien financier.
 - 10) Piste de ski de fond.

- 11) Enseigne numérique.
- 12) Programmation loisirs.
- 13) Bibliothèque.
- 14) Piste cyclable.
- 12. Période de questions.
- 13. Fin de la séance.

18-08-8537

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

IL EST PROPOSÉ par Madame Carole Desharnais, APPUYÉE par Monsieur Michel Moreau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que modifié et, en conséquence il demeure ouvert, à toute modification.

Adoptée

18-08-8538

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2018.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture des procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2018 tel que modifié.

Adoptée

18-08-8539

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER, ADOPTION DES COMPTES À PAYER, DÉPÔT DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET DU JOURNAL DES SALAIRES DU MOIS DE JUIN 2018.

Les journaux des déboursés numéro au montant 718 de 59 129.64\$, numéro 719 au montant de 1 180.81\$, le numéro 720 au montant de 34 609.57\$, le numéro 721 au montant de 32.66\$, le numéro 722 au montant de 199.11\$, le numéro 723 au montant de 108.49\$, le numéro 724 au montant de 141.15\$, le numéro 725 au montant de 4 794.46\$ et le journal des salaires au montant de 26 550.46\$ pour le mois de JUIN 2018 ont été déposés au conseil. Chaque membre en a reçu copie ainsi qu'une copie de la liste des comptes à payer.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE les comptes à payer au montant de 32 267.88\$ soient adoptés et payés tels que déposés, et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Dosquet et QUE le rapport financier du 30 JUIN 2018 soit et est déposé.

Adoptée

RAPPORT DU REGISTRE EN LIEN AVEC LES RÈGLEMENT 2018-329 DÉCRÉTANT UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT PERMETTANT L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE POUR LE SERVICE INCENDIE.

Dépôt du certificat de la directrice générale, secrétaire-trésorière relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement 2018-329, conformément à l'article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

Tenue du registre : 10 Juillet 2018 de 9h00 à 19h00

Personnes habiles à voter : 764 Signatures requises : 87 Personne enregistrée : 0

Résultat : Approuvé par les personnes habiles à

voter

DÉNEIGEMENT DES COURS : Reporté.

DEMANDES DE MONSIEUR CLAUDE GINGRAS.

Il est recommandé que le comité consultatif d'urbanisme analyse ses demandes et transmettent leurs recommandations au conseil municipal.

PROTOCOLE D'ENTENTE EN MATIÈRE INCENDIE: Reporté.

18-08-8540

ÉTUDE D'OPPORTUNITÉ MRC : RÉFLEXION RÉGIONALE SUR L'AVENIR DES ÉDIFICES RELIGIEUX.

ATTENDU QUE tant pour les municipalités de la MRC de Lotbinière que pour le territoire québécois, les municipalités sont interpellées dans des projets de recyclage du patrimoine religieux ;

ATTENDU QUE plusieurs MRC en périphérie de la MRC de Lotbinière ont amorcé des réflexions sur les édifices religieux ;

ATTENDU QUE plusieurs MRC en périphérie de la MRC de Lotbinière ont été confrontées à des problématiques de recyclage des édifices religieux ;

ATTENDU QU'une réflexion sur le devenir des édifices religieux permettrait d'élaborer une stratégie d'intervention territoriale en matière d'utilisation et de mise en commun du patrimoine religieux existant de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE les étapes du projet sont proposées dans la note de présentation du dossier;

ATTENDU QU'un appel de projets est en cours pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, c'est une opportunité de financer ledit projet à hauteur de 50% des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000\$;

ATTENDU QUE le fonds de développement des territoires constituerait un moyen de financement pour combler la part du milieu;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Sylvain Dubé, APPUYÉ par Madame Brigitte Poulin, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet appuie le projet régional de réflexion sur l'avenir des édifices religieux de la MRC de Lotbinière.

Adoptée

18-08-8541 MODIFICATION AU CONTRAT DE PHOTOCOPIEUR.

ATTENDU QUE la municipalité de Dosquet a reçu une offre de modification de contrat pour le photocopieur ;

ATTENDU QUE celle-ci offre un équipement plus récent avec une économie annuelle de 19,87\$ incluant le coût de location et un volume de copie tel qu'utilisé l'an dernier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Mathieu Bibeau ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DE procéder à la modification du contrat de photocopieur auprès de Toshiba et D'autoriser Madame Jolyane Houle, directrice générale, à signer le dit contrat.

Adoptée

18-08-8542 CANDIDATURE DIRECTEUR INCENDIE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Claude Lachance, APPUYÉ par Monsieur Sylvain Dubé ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet propose la candidature de Monsieur Sylvain Grenier, directeur incendie, pour le prix de Chef de pompiers de l'année au Canada afin de reconnaître l'excellence de son engagement envers la sécurité de la collectivité.

Adoptée

18-08-8543 MAISON DES JEUNES.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Moreau, APPUYÉ par Madame Carole Desharnais ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la municipalité de Dosquet autorise le regroupement des Jeunes de Lotbinière à effectuer des modifications locatives au local afin de se munir d'un espace cuisine.

Adoptée

DIVERS:

- 1) Entreprendre ICI Lotbinière:
- 2) Service incendie : rés. 18-08-8539
- 3) Dosquet tout Horizon:
- 4) Maison des jeunes : rés. 18-08-8540
- 5) Fête de la pêche:
- 6) Plaque nouveaux-nés:
- 7) Rue Croteau:
- 8) Mise en commun des services : subvention
- 9) Demande de soutien financier :
- 10) Piste de ski de fond:
- 11) Enseigne numérique :

- 12) Programmation de loisirs.
- 13) Bibliothèque:
- 14) Piste cyclable:

PÉRIODE DE QUESTIONS

18-08-8544 FERMETURE DE LA SÉANCE.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mathieu Bibeau, APPUYÉ par Monsieur Claude Lachance ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, QUE la séance soit levée à 21h10.

Adoptée

ATTESTATION

La directrice générale certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-haut mentionnées et approuvées par le Conseil de la susdite municipalité.

-	Directrice générale
Maire	Directrice générale